7

Sujet : [INTERNET] Société COVED Environnement - Enquête publique
De :
Date : 06/02/2024 13:44
Pour : "pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>
Copie à :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens vers vous concernant l'enquête publique relative au projet d'extension d'activités du centre de valorisation de déchets porté par la société COVED Environnement, sur les communes de NURLU et MOISLAINS.

La SCSNE n'a pas vocation à émettre un avis sur ce projet en tant que tel. Toutefois, étant dans le périmètre du CANAL SEINE-NORD EUROPE, nous avons consulté le dossier d'enquête.
A la lecture des cartes du plan d'épandage projeté, il en ressort un problème de compatibilité avec le futur Canal Seine-Nord Europe. En effet, plusieurs parcelles identifiées pour épandage semblent en réalité être dans les emprises du Canal qui sont en cours d'acquisition, soit sous couvert de la procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental en cours, soit sous couvert des différentes ordonnances d'expropriation ; procédures résultant toutes de la Déclaration d'Utilité Publique du Canal par décret N°2018-673 du 25 juillet 2018.

Nous souhaiterions ainsi que ce plan d'épandage puisse être modifié en s'appuyant sur une consultation de la SCSNE afin de se prémunir de tout risque de conflit entre les deux projets.

Cela sera d'autant plus nécessaire que le chantier qui devrait débuter fin 2025 dans ce secteur pour une durée de 48 mois, entrainera une modification d'un certain nombre d'itinéraires locaux qui devront être pris en compte par la Société Coved Environnement.

Mes services et moi-même demeurons à l'écoute de tous pour respecter le bon déploiement du projet d'extension d'activités du centre de valorisation de déchets de Nurlu, dans le respect de l'avancement du Canal Seine-Nord Europe.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations les plus respectueuses.